



Comment faire si assurance rapatriement en cas de décès refusé ?

Par **vanessbourg**, le **21/04/2018** à **16:01**

Bonjour mon papa est au chômage percevant l'allocation solidarité spécifique, y a 3 semaines le medecin lui annonce un cancer invasif, il est allé voir sa banque et son assurance auto pour demander de souscrire un contrat obseques avec rapatriement de son corps au portugal mais ils ont refusé car le cancer est une maladie grave antérieure à la date de contrat, il est desesperé, choqué deja par l'annonce de son cancer metastasé avec mauvais pronostic d'apres son medecin, il ne veut pas nous creer des pbs de frais s'il decede car nous n'avons pas les moyens et ça le rend tres malade de ne pas avoir pensé a prendre un contrat obseques avant....je ne sais pas comment l'aider à etre plus serein deja kil souffre beaucoup de sa maladie, une voisine nous a dit de demander a la cpam, mais j'ai lu les conditions pour avoir le capital deces, pensez vous ke je pourrais le demander apres son deces meme s'il est au chômage ? Il a 56 ans. Je pourrais peut être emprunter a des amis pr financer ses obseques et les rembourser avec ce capital décès, mais une amie me dit que s'il est au chômage, il doit se mettre en arret maladie et là il n'y aura pas de capital décès on devra se debrouiller pr payer ses obseques, je ne sais pa koi faire...merci de votre aide